

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 26 février 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire*.

Date de convocation
19/02/2026
Date d'affichage
27/02/2026

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BREGIER T., CHABRIER R., COLIN B., COURTOIS-PAULUS A., DEVAUCHELLE E., GABRION J.-M., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., POIRIER S., ROLLOT D., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..

Monsieur Emmanuel VUILLEMIN a été nommé secrétaire.

Absents excusés : BOIGEY-DIEMER M., FRESSE A., MILLION E..

*Pouvoirs : A. FRESSE a donné pouvoir à M.-F. VANNSON
M. BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à P. MAIRE
E. MILLION a donné pouvoir à C. HUREL-MATHIEU*

Objet : Budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2313-1 et suivants,
Vu les propositions de la Commission finance qui s'est réunie le 17 février 2026,
Vu le projet détaillé du budget primitif 2026 tel que transmis et présenté,

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débat au sein de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité :**

- **ADOpte** le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 250 377,00 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 866 000,98 €

POUR – 14

CONTRE – 0

ABSTENTION – 5 (*Mme AUBERTIN, Mme COURTOIS-PAULUS, M. GABRION, Mme POIRIER, Mme VANNSON*)

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
Hadol, le 26 février 2026.
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

